

LATÉCOÈRE

Siège

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 – France
T +33 (0)5 61 58 77 00

www.latecoere.aero

GRANT THORNTON

À l'attention de Pascal LECLERC

29 rue du Pont

92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Référence : Lettre recommandée avec AR n° 1A 141 276 1759 1

Objet : **Convocation Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2018 – 10h30**

Toulouse,
jeudi 12 avril 2018

Monsieur,

Le Conseil d'Administration de la société Latécoère a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte le lundi 14 mai, à 10 heures 30, au 135 rue de Périole 31500 TOULOUSE, afin de délibérer sur l'ordre du jour dont vous trouverez l'exposé ci-joint.

En votre qualité de Commissaire aux comptes de cette société, nous vous invitons à y participer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Antoine DE LA CHAPELLE



Directeur Juridique et Assurances

LATÉCOÈRE

Siège

135 rue de Périole - BP 25211
31079 Toulouse Cedex 5 – France
T +33 (0)5 61 58 77 00

www.latecoere.aero

KPMG

À l'attention de Michel DEDIEU

224 rue Carmin CS 17610

31676 LABEGE

Référence : Lettre recommandée avec AR n° 1A 141 276 1761 4

Objet : **Convocation Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2018 – 10h30**

Toulouse,
jeudi 12 avril 2018

Monsieur,

Le Conseil d'Administration de la société Latécoère a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Mixte le lundi 14 mai, à 10 heures 30, au 135 rue de Périole 31500 TOULOUSE, afin de délibérer sur l'ordre du jour dont vous trouverez l'exposé ci-joint.

En votre qualité de Commissaire aux comptes de cette société, nous vous invitons à y participer.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Antoine DE LA CHAPELLE



Directeur Juridique et Assurances

LATECOERE
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 189 489 904 euros
Siège social : 135 rue de Périole – 31500 TOULOUSE
572 050 169 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 MAI 2018
--

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Jérémy Honeth en qualité d'administrateur,
6. Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Alex Humphreys en qualité d'administrateur,
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Madame Yannick Assouad, Directeur Général,
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé à Monsieur Pierre Gadonneix, Président du Conseil d'Administration,
9. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général,
10. Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'Administration,
11. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, suspension en période d'offre publique, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

12. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus,
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits,
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la société ou d'une société du groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la société ou d'une société du groupe), avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits,
17. Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10% du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'assemblée,
18. Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
19. Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux quatorzième à seizième résolutions de la présente Assemblée,
20. Délégation à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10% du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, durée de la délégation,
21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail,

22. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité, et le cas échéant, de conservation,
23. Modification statutaire prévoyant les modalités de désignation des administrateurs représentant les salariés,
24. Mise en harmonie des statuts,
25. Pouvoirs pour les formalités.

Résolutions déposées par des actionnaires et non agréées par le Conseil d'administration :

- A. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Jean Paul Herteman, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext
- B. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Yann Duchesne, considéré comme indépendant au regard des critères du Code MiddleNext

En provenance de :
~~KPMG (M. Michel Dodiou)
 224 rue Carnin - CS 17610
 31176 Labège~~

SGR2 V22 - PTC 30A - 20160831008 - 0117



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 1A 141 276 1761 4**



=====
 =====
 =====
FRAB



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : 17 / 04 / 2018

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

KPMG S.A.
 Région Sud Ouest
 224 rue Carnin - CS 17610
 31176 LABÈGE
 R.C.S. Nanterre 775 726 417
 Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LATEBOERE
 CP 25211
 135 Rue de Penole
 31079 Toulouse Cedex 5



En provenance de :
~~GRANT THORNTON (Renald Leclerc)
 29 rue du Pont
 92250 Neuilly-sur-Seine~~

SGR2 V22 - PTC 30A - 20160831008 - 0117



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 1A 141 276 1759 1**



=====
 =====
 =====
FRAB



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : **17 AVR. 2018**
 Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

GRANT THORNTON SA
 29, rue du Pont - CS 20070
 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex
 R.C.S. Nanterre 632 013 843
 Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LATEBOERE
 CP 25211
 135 Rue de Penole
 31079 Toulouse Cedex 5

